



FICHE DE POSTE 2019-211598

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste : (H/F) Directeur / Directrice du Centre national des arts plastiques (Cnap)	Catégorie statutaire / Corps : Encadrement supérieur Ouvert aux titulaires et aux contractuels Poste rémunéré sur le budget de l'établissement
--	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Élaboration et pilotage des politiques publiques

Emploi(s) Type : responsable d'un opérateur de l'État (EPP10)

Localisation administrative et géographique / Affectation :

Centre national des arts plastiques
Tour Atlantique
1 place de la Pyramide
92911 Paris La Défense

Missions et activités principales :

Le directeur / La directrice du Centre national des arts plastiques (Cnap) pilote la conception et la mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement, dans le cadre des orientations fixées par le ministre de la Culture aux termes de sa lettre de mission et par le conseil d'administration de l'établissement.

Il/Elle assure la direction exécutive de l'établissement qu'il représente vis-à-vis des tiers et dans tous les actes de la vie civile.

Dans ce cadre, il/elle assure notamment les missions et activités suivantes :

- Il/Elle définit et met en œuvre un projet stratégique ambitieux plaçant l'établissement au service de la vitalité et du rayonnement de la création artistique ;
- Il/Elle est responsable de l'organisation administrative et a autorité sur les services de l'établissement ; il/elle recrute et gère les personnels de l'établissement ;
- Il/Elle préside les commissions spécialisées et groupes d'experts chargés de donner un avis sur l'attribution de subventions, d'aides individuelles directes et d'avances remboursables aux artistes et professionnels du domaine d'activité de l'établissement, la commission consultative des prêts et dépôts, la commission d'acquisition et de commande, ainsi que le comité technique et le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ;
- Il/Elle décide, au nom de l'Etat, des prêts et dépôts des œuvres et objets d'art, ainsi que des acquisitions et commandes d'œuvres et objets d'art, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur ;
- Il/Elle est l'ordonnateur des recettes et dépenses de l'établissement ;
- Il/Elle conclut et signe les actes et contrats engageant l'établissement dans les conditions prévues par le décret statutaire du Cnap ;
- Il/Elle prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution ;
- Il/Elle rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

Dans le cadre de la relocalisation du Cnap sur un seul et unique site situé à Pantin à échéance 2022, le directeur / la directrice assure le suivi de l'opération de réhabilitation du site, aux côtés du ministère de la Culture et de l'Opérateur

du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (Oppic), et accompagne les équipes en vue de cette échéance très structurante pour l'établissement.

Environnement professionnel :

Le Centre national des arts plastiques, établissement public national à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Culture, soutient la création et la recherche et concourt à la vitalité de la scène artistique française dans le champ des arts plastiques et visuels ainsi qu'à l'enrichissement du patrimoine contemporain national en vue de sa diffusion au public.

Dans ce cadre, l'établissement a pour missions :

- 1° De soutenir et de promouvoir la création artistique dans ses différentes formes d'expression des arts plastiques et visuels, y compris la photographie, les œuvres sonores et numériques, les arts graphiques ainsi que, dans le champ des arts appliqués, le design, le design graphique et les métiers d'art ;
- 2° De concourir à l'enrichissement et à la valorisation du patrimoine artistique contemporain de l'Etat par des acquisitions et commandes d'œuvres principalement d'artistes vivants et par la diffusion de celles-ci au profit d'institutions culturelles, publiques ou privées, en France et à l'étranger, dont la mission est de promouvoir et faire connaître les œuvres d'art auprès du public ;
- 3° D'inventorier, de conserver, restaurer, prêter et déposer pour le compte de l'Etat les œuvres et les objets d'art inscrits sur l'inventaire du Fonds national d'art contemporain, collection de l'Etat riche de plus de 100 000 œuvres dont il assure la garde ;
- 4° De contribuer, pour la création contemporaine, à la valorisation et à la transmission des techniques anciennes des métiers d'art et à l'application des technologies et matériaux nouveaux ;
- 5° D'apporter son soutien aux artistes plasticiens et aux professionnels du secteur de l'art contemporain ainsi qu'au développement de leurs activités ;
- 6° De mettre en œuvre des actions de recherche scientifique sur la collection ainsi que des actions de formation, d'information et de sensibilisation du public et des professionnels dans son domaine d'activité.

Il est un opérateur central pour la mise en œuvre de la politique de soutien aux arts visuels conduite par l'Etat.

En 2019, le Cnap dispose d'un budget annuel de 12,8 M€ et s'appuie sur une équipe de 77 ETPT.

Situés actuellement sur plusieurs sites (répartis entre Paris La Défense et Saint-Ouen l'Aumône), les bureaux et réserves seront regroupés à échéance 2022, sur un seul et unique site, situé à Pantin.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques :

- connaissance du secteur de la création artistique contemporaine (expert)
- connaissance de l'histoire de l'art de la période contemporaine (expert)
- connaissance de la gestion et la préservation du patrimoine (expert)
- expérience de la direction d'un établissement public culturel (expert)
- connaissance des règles de fonctionnement d'un établissement public (expert)
- connaissance du fonctionnement des musées et des collectivités territoriales (maîtrise)
- compétences juridiques et budgétaires ; connaissance des règles applicables à la commande publique (maîtrise)

Savoir-faire :

- expérience avérée en management, encadrement d'équipe et accompagnement du

- changement ;
- capacités à s'inscrire dans un réseau institutionnel et professionnel (échelle locale, nationale et internationale) ;
 - sens des relations humaines et capacité à nouer des partenariats variés ;
 - sens de la négociation et diplomatie ;
 - capacité à conduire le dialogue social ;
 - capacités d'analyse et de synthèse.

Savoir-être (compétences comportementales) :

- sens des relations humaines et capacité à nouer des partenariats variés ;
- sens de l'organisation ;
- sens de l'innovation et créativité.

Spécificités du poste / contraintes / sujétions

Nomination par arrêté du ministre chargé de la Culture, pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois.

Poste à haute responsabilité impliquant une très grande disponibilité

Date de prise de fonctions : 1^{er} octobre 2019

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement

Qui contacter ?

Les informations peuvent être obtenues auprès des services de Mme Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la création artistique, ministère de la Culture.

Les candidats/tes doivent adresser un dossier de candidature rédigé en langue française comprenant un curriculum vitae et une lettre de candidature motivée précisant les grandes orientations du projet envisagé pour le Cnap (5 pages maximum).

Ce dossier doit être adressé, par voie électronique, avec comme objet « *Candidature à la direction du Cnap* » suivi du nom du candidat, à Madame Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la création artistique au ministère de la Culture à l'adresse électronique suivante : sylviane.tarsot-gillery@culture.gouv.fr

Date limite de réception des candidatures : 10 juillet 2019 à minuit

Procédure de sélection

Les candidatures seront examinées collégalement.

Les personnes présélectionnées seront convoquées à un entretien avec un comité de sélection.